

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 7 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DDEEES 209 Subvention et convention avec l'association « Une radio étudiante à Paris » (3^e).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet en délibération en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « Une radio étudiante à Paris » ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Art. 1 : Une subvention de 31.000 euros est accordée à l'association « Une radio étudiante à Paris » (ASTRE D06893 SIMPA 47903 / 2011_04877), dont le siège social est à la Maison des initiatives étudiantes, 50 rue des Tournelles, 75003 Paris.

Art. 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention sur projets dont le texte est joint à la présente délibération.

Art. 3 : La dépense correspondante (31.000 euros) sera imputée à la rubrique 23, chapitre 65, nature 6574, ligne VF55009 du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.